



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 18 Septembre 2013

Date de la convocation 10 Septembre 2013	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle du Peyral à PERET
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MENELLA André, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.MALBEC Sylvain, M.BORE Jacques, M.SEGURA René, M.BAUDAILLER Jean-Louis, CEYRAS : M.CERET Hugues, Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFÉ Gilbert, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, Mme CAZALET Claude, M.GALTIER René, Mme DELEUZE Elisabeth, Mme PASSIEUX Marie, FONTES : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, LIAUSSON : M.BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, Madame DJUROVIC Aleksandra, M.BAUDOT Bernard, PERET : M. BILHAC Christian, M.AZAM Joël, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, M.AUDRAN Bernard, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, VALMASCLE : Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.MONTAGNÉ Thierry à M.TOLOS Joseph M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse, M.LACROIX Jean-Claude à M. CAZORLA Alain Mme GUERRE Marie-Hélène à M.GALTIER René, M.MARTINEZ Antoine à M.LIEB François, M.DIDELET Serge à M.GARROFÉ Gilbert, M.SANMARTIN Bernard à M.VENTRE Philippe, M.SOULAYROL Alain à M.BETZ Bruno, M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel, M.MARULAZ Gilbert à M.ESTEVE Bernard, M.MONTAGNE Jacques à M. BILHAC Christian, Mme DELMAS Louisiane à M.RODRIGUEZ Joseph, M.VALENTINI Gérald à M.COSTE Bernard,</p>

Objet : Mission Locale Jeunes du Cœur d'Hérault – Convention de partenariat.

Monsieur BRUN informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, la Communauté de Communes du Clermontais a défini et mis en place une stratégie d'accueil et de développement d'entreprises ayant pour objectif de générer des emplois sur son territoire.

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20131029-2013-09-18-25-a-DE
Date de télétransmission : 29/10/2013
Date de réception préfecture : 29/10/2013

Il précise que dans le cadre de ses missions, la Mission Locale Jeunes du Cœur d'Hérault a pour objectif d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs démarches d'accès à l'autonomie (qualification, emploi, logement, santé, mobilité) et a développé le service d'appui aux entreprises.

Elle propose ainsi de mettre à disposition de la Communauté de Communes du Clermontais un ensemble de moyens destinés à soutenir l'accès de l'emploi des jeunes en entreprise.

Monsieur BRUN propose aux membres du Conseil communautaire de structurer cette collaboration dans le cadre d'une convention de partenariat qui définit les contenus des services apportés par chacun des signataires, leurs engagements respectifs et leurs modalités de mise en œuvre (voir pièce annexe).

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

APPROUVE la convention de partenariat entre la Communauté de Communes du Clermontais et la Mission Locale Jeunes du Cœur d'Hérault, telle que présentée en pièce annexe.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,


Alain CAZORLA

